



PROFIL DES PERSONNES CONDAMNÉES À UNE PEINE DISCONTINUE

2022-2023



MISE EN CONTEXTE

Le profil des personnes condamnées à une peine discontinue 2022-2023 présente certaines caractéristiques sociodémographiques, criminelles et de santé, ainsi que la prise en charge des 2 254 personnes ayant séjourné en détention à la suite d'une peine discontinue durant l'année financière cible. Il compare leurs caractéristiques de 2022-2023 à celle de 2018-2019. Il nous faut souligner le contexte particulier des données de l'année 2022-2023, marquée par la fin de l'épidémie de COVID-19. Du 20 mars 2020 jusqu'au 25 mars 2022, les personnes condamnées à une peine discontinue ont obtenu des permissions de sortir à des fins médicales dans le but de limiter la propagation du virus¹. De plus, l'activité des tribunaux a été fortement touchée durant cette période². Nous vous invitons donc à prendre en considération ce contexte dans la comparaison des données entre 2018-2019 et 2022-2023.

1. Voir le Décret 222-2020 du 20 mars 2020.

2. Voir l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 mars 2020.



Profil des personnes condamnées à une peine discontinue 2022-2023³

DONNÉES 2022-2023



2 254 personnes

différentes ont séjourné en établissements de
détention à la suite d'une peine discontinue
[-40 % par rapport à 2018-2019]



11 %

sont des femmes
[stable par rapport à 2018-2019]



89 %

sont des hommes
[stable par rapport à 2018-2019]

Origine



3 %

sont des
Autochtones des
Premières Nations
[+1,50 pt]



0,4 %

d'Inuits [+0,4 pt]

Moyenne d'âge

38 ANS

- » 10,2 % des personnes se situent dans la tranche 18 à 24 ans [-4,5 pts];
- » 70,4 % des personnes se situent dans la tranche 25 à 49 ans [+5 pts];
- » 19,4 % des personnes se situent dans la tranche 50 ans et plus [-0,5 pt].

3. Notes :

Les données sont celles de 2022-2023.

L'information entre crochets indique la variation par rapport aux données de 2018-2019.

La variation des pourcentages est calculée en points de pourcentage (pt ou pts).



Santé

- » 0,72 % des personnes présentent un risque suicidaire [+0,12 pt];
- » Plus de 30 % des personnes prennent des médicaments d'ordonnance. Ce portrait en matière de santé est similaire à celui de 2018-2019.

Caractéristiques sociales

- » 60,25 % des personnes ont des antécédents judiciaires [+20,25 pts];
- » 15,75 % des personnes ont déclaré être en situation d'itinérance [-1,41 pt].

Analyse

Le nombre de personnes ayant séjourné en détention à la suite d'une peine discontinue a sensiblement diminué. Cette donnée doit être mise en lien avec le nombre de nouvelles peines d'incarcération, dont le nombre a globalement baissé au cours des trois dernières années par rapport à l'année financière 2018-2019. Concernant le reste des variables, à l'instar de l'année 2018-2019, ce sont majoritairement des hommes allochtones dans la tranche d'âge 25 à 45 ans qui forment cette population. La proportion de personnes prenant des médicaments et/ou présentant des risques suicidaires est globalement stable et reste moins élevée que les contrevenants purgeant des peines continues⁴. Il est à noter l'augmentation significative du nombre d'individus ayant des antécédents judiciaires (majorité des contrevenants dorénavant). Soulignons cependant que les peines discontinues permettent aux personnes de conserver leur emploi et de maintenir les liens familiaux, et elles sont octroyées à celles représentant un faible risque pour la société et après analyse des antécédents. En permettant aux personnes de demeurer, en dehors du temps purgé, en collectivité, ces peines visent à maximiser la réinsertion sociale et à réduire le risque de récidive.

4. Voir le [Profil de la population carcérale 2021-2022](#).

Ces données liées à la santé proviennent du ministère de la Sécurité publique, et non du ministère de la Santé et des Services sociaux.



Profil des peines discontinues

DONNÉES 2022-2023

Nombre de peines et de personnes



1 753

nouvelles peines
d'incarcération [- 43 %]



1 712

personnes détenues
au moins un jour [- 43 %]

Taux d'incarcération

32 personnes
DÉTENUES

/100 000 habitants

[-23 personnes]

Infractions liées à la détention les plus fréquente

- 1- le défaut de se conformer à une ordonnance de probation;
- 2- la possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic;
- 3- les capacités de conduite affaiblies;
- 4- la conduite dangereuse et les autres infractions;
- 5- la possession de stupéfiants.

Durée des peines et des séjours⁵

5 %

10 jours ou moins
[- 2,4 %]

26 %

11 à 30 jours
[- 0,4 %]

69 %

31 à 90 jours
[+ 2,8 %]

Durée moyenne des peines [+3 jours]

62 jours

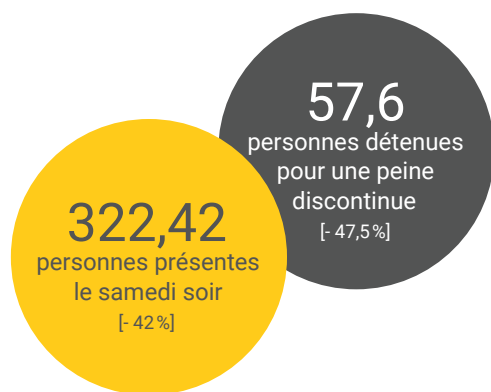
Durée moyenne des séjours [-9 jours]

13 jours

5. Ces données sont des moyennes de la durée des peines et des séjours de toutes les personnes condamnées à une peine discontinue. La méthode de calcul est donc différente de celle utilisée par StatInfo, qui résume des moyennes non pondérées pour des sous-groupes (femmes, hommes, autochtones, etc.).



Population moyenne quotidienne (PMQ)



Majoritairement dans les
Établissements de détention de Montréal, de Québec
secteur masculin et de Sorel-Tracy

Analyse

Comme mentionné dans la section précédente, le nombre de nouvelles peines d'incarcération a diminué au cours des trois dernières années par rapport à l'année 2018-2019⁶. Cette baisse s'explique en partie par les mesures imposées lors de l'épidémie de COVID-19, en particulier celle de la réduction de l'activité des tribunaux⁷. En 2020-2021, 2 216 peines discontinues ont été prononcées, ce qui représente 28 % de moins que l'année 2018-2019. La reprise graduelle des activités en 2021-2022 va conduire à une augmentation du nombre de nouvelles peines discontinues, qui s'établit à 2 633. Cette évolution est comparable aux autres types de peines (en détention et dans la communauté). Toutefois, cette augmentation post-COVID n'a pas été durable pour les peines discontinues, puisque 1 753 nouvelles peines ont été prononcées en 2022-2023⁸.

Par conséquent, cette variation influence l'ensemble des données de cette section. Bien que l'ordre ait pu changer, les infractions les plus fréquentes restent identiques. Nous trouvons en haut de la liste le défaut de se conformer à une ordonnance de probation, pour lequel un lien peut être effectué avec le nombre de personnes ayant des antécédents judiciaires. Dans l'ensemble, la durée globale des peines s'est vue légèrement rallonger (la majorité des peines durent entre 31 et 90 jours), mais les contrevenants passent en moyenne moins de jours entre les murs de la prison (moyenne de 13 jours en détention). Ces séjours ont toujours lieu en majorité les fins de semaine, et ce, particulièrement dans les Établissements de détention de Montréal, de Québec et de Sorel-Tracy.

6. 3096 peines avaient été prononcées pour l'année 2018-2019.

7. Voir l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 mars 2020.

8. Si nous procédons à un comparatif à plus long terme, l'année 2022-2023 est celle durant laquelle il y a eu le moins de nouvelles peines discontinues prononcées au cours de la dernière décennie.



Prise en charge des personnes par les services correctionnels du Québec

DONNÉES 2022-2023

Évaluations des personnes

Selon la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, les Services correctionnels doivent procéder à l'évaluation de toute personne qui leur est confiée dès sa prise en charge. En ce qui concerne les personnes ayant une peine discontinue, il s'agit de l'évaluation *Profil de prise en charge*.

Pour l'année financière 2022-2023, 45 évaluations ont été produites. Pour bien comprendre cette donnée, il est nécessaire de tenir compte de la durée moyenne des séjours en détention, qui est de 13 jours non consécutifs, et du fait qu'une grande partie de ces peines sont purgées les fins de semaine (confère PMQ du samedi soir).

Permissions de sortir

Les individus condamnés à une peine discontinue purgent leur peine en prison aux moments prévus à l'ordonnance et au mandat d'incarcération. À l'instar des autres types de détenus, ces personnes sont admissibles à plusieurs types de permissions de sortir⁹:



1 804 permissions
de sortir ont été **octroyées** en 2022-2023



509 permissions
de sortir ont été **refusées** en 2022-2023



162
à des fins
médicales



18
à des fins
humanitaires



1 624
à des fins de
réinsertion sociale



La proportion de chaque permission de sortir est restée stable entre les années financières 2018-2019 et 2022-2023. Pour l'année 2022-2023, les permissions de sortir à des fins médicales représentent 9 % des demandes octroyées, celles à des fins humanitaires 1 % et celles à des fins de réinsertion sociale 90 %.

Soulignons que, dans le cadre de l'analyse d'une permission de sortir à des fins humanitaires ou de réinsertion sociale¹⁰ (91 % des demandes octroyées), les personnes sont rencontrées et un rapport de recommandation est systématiquement rédigé pour qu'une décision éclairée soit prise. Ce rapport contient plusieurs sections incluses au *Profil de prise en charge*, telles que les infractions commises, les antécédents criminels et une évaluation par l'intervenant du respect des critères comme la protection de la société au regard du risque de récidive ou encore le comportement de la personne incarcérée¹¹.

9. Il existe plusieurs types de permissions de sortir dont la durée, la procédure, les motifs et les conditions ne sont pas identiques. Les permissions peuvent être renouvelées. Pour plus d'information, nous référons le lecteur aux articles 42 et suivants de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*.

10. *Loi sur le système correctionnel du Québec*, article 59.

11. *Loi sur le système correctionnel du Québec*, articles 52 et 56.

Coordination et rédaction

Division de la recherche et de l'Infocentre

Direction générale adjointe de la
modernisation et de la performance
correctionnelle

Direction générale aux programmes,
au conseil et à l'administration

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
ISBN 978-2-550-96746-0 (PDF)

**Pour tout renseignement,
s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationale du Québec, 2023